

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 31 août 2020 à 19 h, au lieu ordinaire, avec la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **20-08-633 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 31 août 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1797 / Gestion des fossés et installation de ponceaux
3. Résiliation de contrat / 401-120-20-04 / Service de production de l'édition 2020 du Festival de cirque
4. Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 (3<sup>o</sup>) de la LQE / Bâtiment B / Parc d'affaires Quarante30 / Broccolini Construction inc.
5. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec / Constat d'infraction / Plaidoyer de culpabilité
6. Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay / Lots projetés 6 383 046 à 6 383 076
7. Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Contestation de l'évaluation foncière
8. Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche / Chef de section – Gestion documentaire
9. Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Cautionnement général / Autorisation de refinancement
10. Service des loisirs et de la culture / Embauche / Directeur
11. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Hudson Acres et Ritchie / Sous-volet 1.1 – Études préliminaires, plans et devis et services professionnels / Autorisation de signature du protocole d'entente 514308
12. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Hudson Acres et Ritchie / Sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux / Autorisation de signature du protocole d'entente 514474

13. Période de questions

14. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**20-08-634 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1797 / Gestion des fossés et installation de ponceaux**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1797 sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-08-635 Résiliation de contrat / 401-120-20-04 / Service de production de l'édition 2020 du Festival de cirque**

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-187 autorisant la conclusion d'un contrat pour la production de l'édition 2020 du Festival de Cirque;

CONSIDÉRANT que l'événement n'a pu être tenu en raison de l'actuelle pandémie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résilié, en date du 24 avril 2020, le contrat conclu avec Productions CUBIX pour la production du Festival de Cirque;

QUE soit ratifié le paiement final au montant de 31 560 \$ plus les taxes applicables pour les services rendus jusqu'à l'annulation de l'événement.

« ADOPTÉE »

**20-08-636 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 (3<sup>o</sup>) de la LQE / Bâtiment B / Parc d'affaires Quarante30 / Broccolini Construction inc.**

CONSIDÉRANT le projet de construction du bâtiment B du développement Parc d'affaires Quarante30 proposé par Broccolini;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 (3<sup>o</sup>) et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

**20-08-637 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec / Constat d'infraction / Plaidoyer de culpabilité**

CONSIDÉRANT le constat d'infraction n° 302778 1 001151438 délivré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) le 23 juillet 2020 à l'endroit de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un montant totalisant 3 156 \$ lui est réclamé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le trésorier soit autorisé à enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'encontre du constat d'infraction n° 302778 1 001151438 émis par la CNESST;

QUE le trésorier soit autorisé à payer la somme de 3 156 \$ au moment opportun.

« ADOPTÉE »

**20-08-638    Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Prolongement de la rue  
Jean-Claude-Tremblay / Lots projetés 6 383 046 à 6 383 076**

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 20-30016 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser les lots 5 701 830 et 3 753 212 en 31 lots, soit les lots 6 383 046 à 6 383 076;

CONSIDÉRANT que le lot 5 701 830, étant l'assiette du bâtiment et l'emprise lors d'une subdivision du lot 1 674 092, a été créé en 2015 sans contribution pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 5 701 830 est de 11 086,8 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 1 108,68 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot 5 701 830 est de 888 390 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire de céder le lot projeté 6 383 075, d'une superficie de 1 100,3 mètres carrés, pour fins de parc municipal;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard de ce lot s'élève donc au montant de 666,20 \$, correspondant à la valeur de la superficie manquante pour atteindre le 10 % requis, soit 8,38 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot 3 753 212, d'une superficie de 1 951 mètres carrés, a été créé lors de la subdivision du lot 3 285 785 d'une superficie de 13 037,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 06-05-509, acceptant une cession des lots 3 753 208 et 3 753 210 pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels représentant 6 % du 10 % requis, il subsiste un résidu de 4 % à être versé proportionnellement par chacun des lots résiduels créés par la subdivision du lot 3 285 782;

CONSIDÉRANT que 4 % de la superficie du lot 3 753 212 équivaut à 78,04 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle 2020 du lot 3 753 212 est de 21 518 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard du lot 3 753 212 s'élève donc au montant de 860,72 \$;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs par le propriétaire soit faite de la façon suivante :

- cession du lot projeté 6 383 075 d'une superficie de 1 100, 3 mètres carrés afin de créer un parc dans ce nouveau développement;
- versement d'une somme de 1 526,92 \$, correspondant à l'addition des montants à verser pour les lots 3 753 212 (860,72 \$) et 5 701 830 (666,20 \$), et que cette dernière soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-08-639 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Contestation de l'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT le recours intenté par Cascades Canada ULC (anciennement Cascades Canada inc.) à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation à l'égard de l'immeuble situé au 400, rue Forbes (matricule 6228-18-0018), dans le dossier SAI-M-294996-2002 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme d'avocats Tremblay Bois soit mandatée afin de conseiller l'évaluateur de la Ville et, le cas échéant, représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6228-18-0018.

« ADOPTÉE »

**20-08-640 Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche / Chef de section – Gestion documentaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 20 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Mélissa Johnson au poste régulier de chef de section – Gestion documentaire au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 21 septembre 2020, au salaire prévu à l'annexe B (classe 13 - échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Johnson aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Johnson.

« ADOPTÉE »

**20-08-641 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Cautionnement général / Autorisation de refinancement**

CONSIDÉRANT que la Ville a signé un cautionnement général d'un montant de 2 000 000 \$ à Desjardins pour garantir un prêt de 1 100 000 \$ consenti à l'organisme à but non lucratif Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCDJ) responsable de la gestion des activités du Centre multisports;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme pour augmenter le montant prêté à l'intérieur des limites de ce cautionnement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'autorisation donnée par le trésorier, pour et au nom de la Ville, à Desjardins afin de prêter à CMCDJ un montant supplémentaire n'excédant pas 400 000 \$.

« ADOPTÉE »

**20-08-642 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Directeur**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 24 août 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Vincent Bastien au poste régulier de directeur du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, au salaire prévu à l'annexe B-2 (classe 17 - échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Bastien aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur général, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Bastien.

« ADOPTÉE »

**20-08-643 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Hudson Acres et Ritchie / Sous-volet 1.1 – Études préliminaires, plans et devis et services professionnels / Autorisation de signature du protocole d'entente 514308**

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-670 adoptée le 6 juillet 2015 demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le sous-volet 1.1 – Études préliminaires, plans et devis et services professionnels à l'égard du projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs résidentiels Hudson Acres et Ritchie;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été complétés en juin 2019;

CONSIDÉRANT la transmission par le MAMH, le 26 août 2020, d'un projet de protocole d'entente afin de concrétiser l'octroi de l'aide demandée;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente n° 514308 transmis par le MAMH relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du PRIMEAU pour le projet de construction de la conduite d'amenée du secteur Hudson Acres et Ritchie.

« ADOPTÉE »

**20-08-644 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Conduite d'amenée d'eau potable / Secteur Hudson Acres et Ritchie / Sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux / Autorisation de signature du protocole d'entente 514474**

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-932 adoptée le 15 octobre 2018 demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux à l'égard du projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir les secteurs résidentiels Hudson Acres et Ritchie;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été complétés en juin 2019;

CONSIDÉRANT la transmission par le MAMH, le 26 août 2020, d'un projet de protocole d'entente afin de concrétiser l'octroi de l'aide demandée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente n° 514474 transmis par le MAMH relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du PRIMEAU pour le projet de construction de la conduite d'amenée du secteur Hudson Acres et Ritchie.

**« ADOPTÉE »**

**20-08-645 Période de questions**

Aucune personne présente.

**20-08-646 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 07 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier